

Conditions d'exercice de la procuration pour l'utilisation de l'espace privé **Internet MSA proposé sur le site X["a gU.fr**

Conditions générales

- Cette procuration ne vaut que pour l'utilisation des services en ligne proposés sur le site internet dlq.msa.fr et peut faire à tout moment l'objet d'une modification (réduction ou extension du champ de la procuration) ou d'une résiliation.
- La MSA Dordogne, Lot et Garonne n'est pas responsable des retards provoqués par votre mandataire dans l'étude de votre dossier (art. 1991 du code civil).
- Cette procuration n'autorise en aucun cas votre mandataire à signer pour vous une demande de prestation, d'allocations diverses ou tout autre document nécessitant votre signature, ni à percevoir vos paiements.
- Cette procuration n'autorise pas votre mandataire à vous représenter devant le tribunal des affaires de sécurité sociale et la cour d'appel (art. R142.20 du code de la sécurité sociale).

Conditions de modification de la procuration

- Le mandant et/ou le mandataire peuvent modifier la procuration à tout moment, par courrier signé et envoyé à la MSA Dordogne, Lot et Garonne.
- En cas de création de nouveaux services sécurisés, le mandant et le mandataire feront une nouvelle procuration, par courrier signé et envoyé à la MSA Dordogne, Lot et Garonne.
- En cas de suppression d'un service mentionné dans le document, la procuration pour ce service prend fin automatiquement.

Conditions d'annulation de la procuration

- Le mandant ou le mandataire peuvent mettre fin à la procuration à tout moment, par courrier signé et envoyé à la MSA Dordogne, Lot et Garonne.
- La procuration s'éteint automatiquement après que la MSA Dordogne, Lot et Garonne ait été informée des événements suivants :
 - la radiation du mandant ;
 - le décès du mandant ou du mandataire ;
 - l'incapacité du mandant ou du mandataire (tutelle ou curatelle) ;

Durée de la procuration

- La procuration a une validité d'un an, reconductible tacitement chaque année.

Information complémentaire

- Les services rendus par les caisses MSA sont gratuits. Tout intermédiaire offrant ses services moyennant rémunération convenue à l'avance à un assuré social en vue de lui faire obtenir le bénéfice des prestations qui peuvent lui être dues est passible d'une amende. (art. L377.2 du code de la sécurité sociale).
- Une pièce d'état civil est à joindre à la procuration par le demandeur de la procuration (l'adhérent MSA).

Procuration pour l'utilisation des services en ligne Internet proposés sur le site X['a gUfr

Je soussigné(e) :

NomPrénom
Né(e) leDemeurant
.....
Votre numéro d'adhérent MSA (sécurité sociale ou Siret) :
Votre adresse mail :@.....

donne procuration, conformément aux articles 1984 à 2010 du code civil, à :

Nom, prénom ou raison sociale (entreprise)
.....
Adresse

Cette personne ou cette entreprise est adhérente MSA :

Merci d'indiquer son numéro d'adhérent :
son adresse mail :@.....

Cette personne ou cette entreprise n'est pas adhérente MSA :

Pour sa connexion elle aura besoin d'un identifiant : n° SIRET pour les tiers déclarants, comptables et pour les autres, un identifiant à 6 caractères en lettres minuscules et/ou chiffres. (Les majuscules, les accents et les ponctuations ne sont pas admis).

Si un identifiant a déjà été choisi par cette personne ou cette entreprise pour une autre procuration, nous lui conseillons d'utiliser le même.

Merci d'indiquer son identifiant (choisi ou déjà utilisé):
son adresse mail :@.....

Pour utiliser les services en ligne suivants :

Bouquet Entreprise

N° de Siret :

L'ensemble des services « Entreprise »

- Consulter mes factures d'assurances sociales
- Consulter mon relevé parcellaire
- Déclarer des salaires pour les paiements des indemnités journalières (hors AT)
- Déclarer et gérer un Accident du Travail salarié (DAT)
- Déclarer et téléréglé mon Bordereau de Versement Mensuel (BVM)
- Déclarer le changement d'adresse de mon entreprise
- Déclarer une modification des données du contrat de travail
- Demander mes attestations professionnelles
- Echanger des fichiers avec la MSA (hors DS)
- Effectuer un Titre d'Emploi Simplifié Agricole (TESA)
- Effectuer une Déclaration de Salaires (DS)
- Effectuer une Déclaration Préalable A l'Embauche (DPAE)
- Effectuer une estimation du bulletin de salaire
- Gérer mes comptes de télérégléments
- Gérer mon inscription à la DSN
- Mes derniers documents (voir en annexe la liste des documents consultables)
- Régler mes factures
- Suivre et déposer une DSN
- Transférer le fichier déclaration de salaires (SEF DS)

Bouquet Particulier/Exploitant :

N° de sécurité sociale :

☐ L'ensemble des services « Particulier » :

- Attestation de droits maladie
- Attestation de droits RSA
- Attestation de paiement et non paiement
- Attestation fiscale
- Attestation médecin traitant
- Déclaration de situation des 16 à 18 ans pour l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- Demander le complément de libre choix de mode de garde de la PAJE
- Demander ma carte européenne d'assurance maladie
- Demander une aide à une complémentaire santé
- Demander une aide au logement
- Demander une pension d'invalidité
- Déclarer mes ressources pour les prestations familiales
- Déclarer mes ressources trimestrielles pour l'AAH
- Déclarer mes ressources trimestrielles pour le RSA
- Déclarer un changement de situation
- Déposer des documents
- Effectuer ma demande unique de retraite
- Estimer ma retraite (pour les + 54 ans)
- Information sur ma retraite
- Ma carte vitale
- Mes derniers documents
- Mes Infos famille et ressources pour la Prestation de Service Unique (PSU)
- Mon relevé de situation individuelle retraite
- Notification de ressources pour les prestations familiales
- Paiements action sanitaire et sociale
- Paiements invalidité
- Paiements et décomptes santé
- Paiements prestation famille/logement
- Paiements retraite
- Participations forfaitaires et franchises
- Prime d'activité : demande et déclaration trimestrielle
- Relevé annuel de prestations santé (RAPS)

☐ L'ensemble des services « Exploitant » :

- Déclarer mes Revenus Professionnels (DRP)
- Déclarer un accident du travail non salarié
- Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels
- Demander mes attestations professionnelles
- Demander un changement de situation
- Estimer mes cotisations Non Salariés Agricoles
- Gérer mes comptes de télépaiement
- Mes derniers documents (voir en annexe la liste des documents consultables)
- Régler mes factures

Je joins une photocopie de ma carte d'identité ou de mon passeport en cours de validité et j'atteste avoir pris connaissance des conditions d'exercice de la procuration.

A Le

Signature de l'assuré

Signature du mandataire

Procuration : La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L. 377-1 du code de la sécurité sociale, 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

ANNEXE

**Liste des documents consultables en procuration pour les bouquets
« Exploitants » et « Entreprises »**

L'accès aux documents d'un adhérent MSA par un tiers bénéficiant d'une procuration/délégation est fonction des services ayant fait l'objet de cette procuration/délégation.

Le tiers peut consulter certains documents des bouquets « Exploitants » et « Entreprises » si l'adhérent a géré son mode de réception des documents par voie électronique.

Les documents accessibles en fonction des services donnés en délégation/procuration sont présentés ci-dessous.

BOUQUET EXPLOITANTS	
Libellé service donné en procuration	Documents visualisables par le tiers
Déclarer mes revenus professionnels (DRP)	La déclaration de revenus professionnels
Déclarer mes revenus professionnels (DRP) Régler mes factures de cotisations non salariés Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels	Les factures annuelles de cotisations des non salariés
Déclarer mes revenus professionnels (DRP) Régler mes factures de cotisations non salariés Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels	Les factures de cotisations rectificatives des non salariés
Déclarer mes revenus professionnels (DRP) Régler mes factures de cotisations non salariés Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels	Les factures d'appels provisionnels
Déclarer mes revenus professionnels (DRP)	Les décomptes IJ
Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels	Les échéanciers mensuels

BOUQUET ENTREPRISES	
Documents visualisables par le tiers	Libellé service donné en procuration
Les décomptes IJ	Déclarer des salaires pour les paiements des indemnités journalières Déclarer et gérer un accident du travail salarié (DAT)
Bordereau Versement Mensuel	Déclarer et télérégler mon bordereau de versement mensuel (BVM)
Bulletin de mutation de terres / relevé parcellaire	Consulter mon relevé parcellaire
Déclaration trimestrielle de salaires	Effectuer une déclaration de salaires Transférer le fichier de déclaration de salaires TESA Déclarer des salaires pour les paiements des IJ

Cette liste est exhaustive à la date de signature de la convention. Elle est susceptible d'évoluer en cas de mise à disposition de nouveaux documents dans l'espace privé.